

LES PLUS DE
DE LA FORMATION

- Un apport de connaissances réglementaires tant sur le plan national qu'international.
- Des points de contrôle pour auditer les dispositifs de contrôle permanent.
- Des solutions pour préparer des plans de contrôle permanent en adéquation avec les risques.

**2 JOURS**/14h

8h45 - 17h30

**Présentielle**

Paris intra muros

Adhérents IFACI :
1545 € HT
Non adhérents :
1695 € HT

Déjeuner(s) inclus

CPE 14

16 participants

ref. Performance;
Environnement**2 DATES**

• 02/06 au 03/06 • 20/11 au 21/11



4,8/5

Code formation : **25BCP**Inscription inter : formation@ifaci.comInformation :
01 40 08 (48 08 / 47 85)www.ifaci.comDéclinaison de cette formation
en INTRA selon vos spécificités :
contactez-nous au **01 40 08**
(48 05 ou 48 06) ou intra@ifaci.com

AUDITER LE CONTRÔLE INTERNE BANCAIRE

Le contrôle permanent est essentiel à la bonne gestion des risques bancaires, donc à la performance des établissements. Les exigences légales et prudentielles sont également de plus en plus fortes à propos du contrôle permanent au sein des banques. Maîtriser et auditer le contrôle permanent bancaire sont ainsi une nécessité tant sur un plan réglementaire qu'en termes d'efficacité.

PARTICIPANTS

Risk manager, contrôleur permanent, auditeur interne.

Accessibilité - cf. page 11

PRÉREQUIS

Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- **Comprendre** le rôle du contrôle interne au sein d'un établissement bancaire
- **Connaître** les exigences réglementaires en termes de contrôle interne bancaire
- **Comprendre** le déploiement des plans de contrôle interne au sein de la banque
- **Savoir** réaliser une mission d'audit sur le contrôle interne bancaire

CONTENU

- **Présentation du contrôle permanent bancaire**
 - Rôle et missions
 - Organisation
 - Outils
- **Contrôle permanent et gouvernance**
 - Cadre d'appétence aux risques et contrôle permanent
 - Reporting
 - Suivi des actions correctives
- **Stratégies de management des risques et contrôle permanent**
 - Couverture des risques et plan de contrôle permanent
 - Coordination entre Direction des risques et Direction du contrôle permanent
- **Obligations réglementaires en matière de contrôle permanent**
 - Arrêté du 3 novembre 2014
 - Bâle III
 - CRD IV et CRR

→ Supervision de la Banque Centrale Européenne concernant le contrôle permanent

- Contrôles sur place de la BCE
- Pilier 2 et contrôle permanent

→ Dispositifs de contrôle permanent pour maîtriser les risques généraux

- Risque de crédit et contrôle permanent
- Risque de marché et contrôle permanent
- Risque opérationnel et contrôle permanent

→ Dispositifs de contrôle permanent en matière de reportings

- Reporting comptables
- Reporting prudentiels

→ Préparation d'une mission d'audit des dispositifs de contrôle permanent

- Plan d'audit et contrôle permanent
- Programme de travail

→ Points de contrôle pour l'audit des dispositifs de contrôle permanent

- Couverture des risques et contrôle permanent
- Qualité des reportings et contrôle permanent
- Mise en œuvre des actions correctives

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Visuels de présentation - Fiches techniques - Exercices - Alternance de mises en application, de retours d'expériences et d'exposés

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Progression des apprentissages et évaluation des acquis des participants réalisés par le formateur tout au long de la formation (temps d'échanges, travaux pratiques, exercices d'entraînements, quiz...).

Une évaluation de la satisfaction de chaque stagiaire est réalisée en ligne. Cette évaluation est complétée par l'appréciation du formateur à l'issue de chaque session.

INTERVENANT

Formation conçue et animée par Jean-François CARON, expert certifié en l'audit interne avec une grande expérience en environnement bancaire.